John Carter Brown
Library
Brown University

1797

RAPPORT

Fait par TOUSSAINT LOUVERTURE, général en chef de l'Armée de St-Domingue, au Directoire exécutif.

Citoyens Directeurs,

Lorsque par mes dernières dépêches, je me déterminai à solliciter ma retraite, à vous la demander par l'organe du Ministre de la Marine et des Colonies ; c'est qu'après avoir rassemblé tous les traits d'opposition aux principes que la Constitution a établi, que votre sagesse a maintenus, que votre énergie a défendu ; épars dans la conduite qu'a tenue l'agent *Hedouville* pendant le court espace de temps qu'il a gouverné cette Colonie, je prévoyais l'événement malheureux qui vient d'altérer un instant la tranquillité publique, que j'avais eu tant de peine à rétablir ; c'est qu'après avoir calculé les suites de l'éloignement qu'il me témoignait, et qu'il a publiquement manifesté en plusieurs circonstances, je craignais que ma destitution, qu'il méditait, ne fût la récompense de mes longs services, de ma fidélité et de mon dévouement. L'événement du Fort-Liberté a réalisé mes appréhensions sur le bouleversement qu'on préparait, et la Proclamation que l'Agent a lancée au moment de son départ, a justifié mes craintes sur le prix qu'il me réservait. L'injure la plus flétrissante qui puisse être faite à un homme d'honneur, couronne tous les désagrémens qu'il m'a fait éprouver. Par ce trait de perfidie, il fait fuir de ces bords une infinité de Français qui se félicitaient enfin d'y avoir trouvé le bonheur, et qui, fidelles à leur Patrie, ont dû faire le sacrifice de leurs intérêts, plutôt que de devenir les complices du crime d'*indépendance* dont on me rendit coupable à leurs yeux ; il les emmène avec lui, sur-tout les principales Autorités, pour être, a-t-il dit en partant, la preuve la plus irrécusable de ma perfidie, de ma

duplicité. Sans doute le premier mouvement du Directoire, que je respecte, en les voyant déposer unanimement contre moi, sera d'appeler la vengeance sur ma tête; celui du Peuple français, que j'aime, de me vouer à l'exécration; celui des ennemis des Noirs, que je méprise, de crier à l'esclavage; mais lorsqu'on saura qu'alors qu'on m'accusait de vouloir faire scission avec la France, ma bienfaictrice, je répétais le serment de lui être fidelle, malgré l'injustice du Représentant de son Gouvernement; qu'alors qu'on déclarait qu'un pavillon blanc, avec une tête de nègre, avait été arboré dans tous les lieux sous ma dépendance; le pavillon tricolor, ce signe glorieux de la puissance invincible de la République française, ne cessa pas un instant d'y flotter; qu'alors que la perfidie avait armé les blancs contre les noirs, allumé les flambeaux de la discorde, inspiré des méfiances, je su rendre le calme à un chacun, et ramener la confiance et la tranquillité; je me plais à croire que mon Gouvernement, mes Concitoyens, me rendront la justice que je mérite, et que les ennemis de mes frères seront réduits au silence.

C'est donc pour ne laisser aucun doute de ma fidélité à mon Gouvernement, de mon attachement à la France république; c'est pour dissiper ceux que des Français républicains pourraient avoir sur mon compte, que j'entreprends aujourd'hui de repousser les traits d'une calomnie qui devraient s'émousser sur le tableau de ma vie passée; elle seule devrait garantir mes bonnes intentions et faire ma justification aux yeux de l'impartialité. Je ne l'eus pas entreprise dans une circonstance moins allarmante pour la liberté de mes frères, et je me fus imposé la loi du silence, si seul j'eus pu en être la victime.

Ma correspondance avec le général *Hedouville*, que vous avez sous les yeux, vous prouvera, citoyens Directeurs, que bien loin d'être fondé à me faire le reproche d'avoir manqué de confiance en lui et de l'avoir regardé comme un partisande *Vaublanc;* jamais, de prime à bord, aucun Agent du Gouvernement français n'avait obtenu plus de confiance que lui, de ma part. Sans doute les écrits liberticides dont nous fûmes inondés ici, et qui nous annonçaient ce Général comme l'exécuteur des vengeances d'un parti

dont le 18 Fructidor a fait justice, étaient bien propres à m'inspirer des méfiances, si, rassuré par votre Arrêté postérieur à cet événement mémorable, je ne l'eus enfin regardé comme l'homme qui était chargé par vous de nous faire ressentir les heureux effets de vos efforts généreux pour le triomphe de la liberté et le maintien des principes constitutionnels. Ma confiance en vous s'était accrue par l'énergie que vous déployâtes dans une circonstance si périlleuse; vous sauvâtes la France, en terrassant la tyrannie qui lui préparait des fers; vous consolidâtes la liberté du Peuple de Saint-Domingue, en abattant ses ennemis les plus acharnés, et préparâtes celle de toutes les Antilles, qui, malgré les précautions infinies des intéressés à l'esclavage des noirs, ne laissera pas que d'y germer et d'y jeter de profondes racines; l'Agent, choisi par vous pour gouverner ce pays, ne pouvait que se ressentir des effets d'une reconnaissance si justement acquise; il fut par-tout accueilli, et aussitôt chéri que respecté; il en fait authentiquement l'aveu dans le Bulletin Officiel, n° 40. Les assurances les plus sincères de ma part lui portèrent le gage de ma satisfaction de son arrivée et la certitude de mon dévouement, de mon respect à son autorité, de ma fidélité à la France, de mon attachement à sa sublime Constitution; cependant il calomnie les motifs puissans qui nécessitaient ma présence à la tête de l'Armée de Saint-Domingue, alors que tous les Citoyens qui n'étaient pas occupés à combattre l'ennemi de la France, s'empressaient d'aller à sa rencontre; il me suppose de la méfiance, tandis qu'après lui avoir soumis les propositions de l'Anglais sur l'évacuation de l'Ouest, que les succès de l'Armée que je commandais le contraignent d'opérer, il applaudit lui-même ma résolution de ne point désemparer que je ne fus parvenu à ce but, l'objet de tout mes désirs. J'y parvins à sa plus grande satisfaction, et ma conduite à cet égard fut basée sur ses instructions. Alors les intérêts de la République me permettant de me rendre au Cap, je fus lui donner, en personne, les preuves les plus certaines de ma confiance; il y répondit en apparence, et me promit de ne rien faire qu'il ne m'eût consulté sur les moyens d'établir successivement l'ordre constitutionnel,

de ne prendre aucun Arrêté qu'il ne l'eût soumis à mes réflexions. J'espérais tout d'aussi heureuses dispositions. Cependant à peine, par ses ordres, suis-je parti du Cap à l'effet de prendre de nouvelles mesures pour chasser entièrement l'Anglais de Saint-Domingue, que le général *Hedouville*, bien loin de me consulter sur les mesures qu'il prend alors, n'écoute pas même les observations que l'intérêt public me faisait une loi de lui faire à cet égard; des injustices criantes marquent ses premiers pas dans l'administration générale de la Colonie, et étonnent même ses admirateurs (1).

Le despotisme le plus absolu de sa part rappelle les temps de la tyrannie; les citoyens qui ont recours à son autorité, qui réclament sa justice, sont reçus avec une aigreur repoussante, et leur réclamation les plus justes demeurent sans effets (2); ceux qui ont rendus des services à la chose publique, ceux qui par leur attachement

---

(1) Destitution du citoyen Lacoste, médecin en chef de l'Armée, venu de France avec l'ancienne Commission, envoyé en cette qualité par le Gouvernement français, avec un certain nombre d'Officiers de Santé pour le service des Hôpitaux militaires de la Colonie, en faveur du citoyen Ferrier, qui n'avait d'autre droit à cette place que celui d'être le médecin de l'Agent. Nommés avec le citoyen Fougeret, inspecteurs généraux du service de santé, ces deux Citoyens, sans avoir démérités, ont été sacrifiés à l'avancement du citoyen Ferrier. Cinq mois de service ont été, dans cette circonstance, préférés à douze ans d'un service militaire non interrompus d'une part et seize de l'autre.

Destitution du citoyen Deslandes, inspecteur du service de santé au département de l'Ouest, auquel on n'avait à reprocher que sa constance dans les soins de son ministère qu'il a prodigué à l'Armée de ce département, depuis le moment que la République y a eu des défenseurs,

Destitution du citoyen Alexandre le jeune, juge de paix de l'Acul, sur des dénonciations secrètes, qu'on s'est constamment refusé de lui faire connaître. Sa persévérance à demander d'être jugé, conformément aux lois, lui valut une lettre de l'Agent, le 13 Vendémiaire dernier, par laquelle il lui rend une espèce de justice, et lui fait espérer une place à l'organisation du tribunal civil, etc. etc. etc.

(2) Je ne finirai pas si je voulais citer tous les Citoyens brutalisés et repoussés par lui. Le patriotisme, l'attachement à ses devoirs, les services passés étaient à ses yeux des titres d'aucune considération. Le malheur, bien fait pour émouvoir toute ame sensible, ne faisait que le révolter. Bien convaincu que la Colonie ne peut-être approvisionnée que par les Neutres dans ces circonstances difficiles, il met en pièces la pétition d'un Américain qui lui demande respectueusement un à-compte des fournitures qu'il a faites à l'Administration, et lui en jete les morceaux au nez. On ne peut attribuer cette roideur offensante du général Hedouville, à l'orgueil national, offensé de la conduite du Gouvernement fédéral, envers la France, puisque dans le même temps, il fait plus que n'avaient jamais osé faire ses prédécesseurs pour attirer les Américains à Saint-Domingue.

aux vrais principes et leur longue expérience pouvaient le guider surement dans l'administration d'un pays qu'il ne pouvait gouverner à sa tête, puisqu'il ne l'avait jamais connu, sont éloignés ; il ne s'entoure que des hommes qui lui étaient dévoués parmi ceux venus avec lui, et en faits des personnes qu'il a trouvés dans la Colonie, que de gens tarés dans l'opinion publique d'ambitieux, d'intrigans, qui caressèrent toutes les factions qui ont déchiré cet infortuné pays. Une jeunesse sans frein, sans mœurs et sans principes, venue avec lui, lève alors le masque. Les tresses relevées, signe de ralliement en France avant le 13 Vendémiaire, paraissent et étonnent des hommes qui ne connurent d'autres signes distinctifs que la cocarde nationale. Comme en France, avant le 18 Fructidor, les habits carrés, les colets noirs se montrent, et l'Administration municipale est obligée de prendre un Arrêté pour les défendre. Les propos les plus liberticides, les mêmes que *Vaublanc* proclama, le discours de ce conspirateur, répandu par-tout avec profusion, alarment les citoyens paisibles (1). Le Cultivateur qui commançait à goûter les douceurs du repos, à l'ombre de sa sécurité, est surpris des sons impurs qui frappent son oreille, qui firent ses malheurs. Je deviens le dépositaire de ses peines et le tranquillise par l'assurance des bonnes intentions de l'Agent d'un Gouvernement bienfaisant. Mais il ne tarde pas à m'accuser moi-même de prévention, par la certitude qu'il acquiert que c'est à la table même du général Agent que ces échos des *Vaublanc*, des *Villaret*, des *Bourdon* (de l'Oise) le jugent indigne de la liberté dont il jouit, et qu'il tient de l'équité de la France ; que c'est-là qu'ils censurent ses Chefs qui méritèrent sans doute de la République par leurs efforts pour le rétablissement de l'ordre et la restauration des cultures, que j'y suis devenu moi-même l'objet de leur mépris et de leur dérision ; que, sans égards à mes services,

(1) Le général Watrin, qui ne parlait que Vaublanc, disait que la plus grande preuve de l'impartialité de son Discours, était que j'y étais épargné, puisque bien loin d'avoir les talens, les connaissances qu'on m'attribue, je n'étais qu'une brute, qui ne savait pas même parler.

l'on y ridiculise les sentimens dont je m'honore, puisque je leur dois le bien que j'ai fait, l'invariabilité de mes principes, et que bien loin d'affaiblir mon attachement à la France, ils ne font que l'accroître.

La confiance des Cultivateurs s'affaiblit encore par les soupçons qu'on fait planer adroitement sur le patriotisme des principaux Chefs noirs de la partie du Nord ; on fait naître des conspirations qui n'existent pas, dont ils sont déclarés les auteurs ; on suppose des rassemblemens ; on fait faire des déclarations injurieuses, et lorsque des éclaircissemens démontrent l'imposture de l'accusation, on s'oppose à la poursuite des calomniateurs (1).

Cette méfiance des Cultivateurs ne tarda pas à s'étendre sur les habitans des villes, particulièrement de celle du *Cap*, qui, étant le séjour de l'autorité première, de la représentation nationale, devait se ressentir plus particulièrement des heureux effets d'un gouvernement légitime fondé sur l'empire des lois. Les plaintes des citoyens de toutes couleurs sur la manière dure, brutale et despotique avec laquelle ils étaient reçus, sur les injustices et les actes arbitraires, exercés au nom des lois, dont ils étaient les victimes, et qu'il était défendu aux autorités civiles de poursuivre (2), sur la préférence accordée à des protégés,

(1) Le général Moyse est accusé de provoquer des rassemblemens, de tramer contre la tranquillité publique. Il est mandé au Cap ; il demande à l'Agent de passer à un Conseil militaire pour être puni conformément aux lois, s'il est coupable, ou pour que ses calomniateurs le soient, s'il est reconnu innocent; il est invité de ne faire aucune poursuite, et renvoyé à son commandement.

(2) Le citoyen Popote, boucher et fournisseur de l'Hôpital militaire et des Frégates, emprisonné par lui, pour vingt quatre heures, pour lui avoir demandé un à-compte de ce qui lui était dû, afin de pouvoir continuer ses fournitures.

Le citoyen Pierrette Hilarion, officier noir, a resté, par son ordre, quarante-neuf jours en prison, pour une prétendue conspiration.

Dans le cas qu'il aurait été coupable, toutes les formes n'en ont pas moins été violées à son égard par le juge de paix du Cap. On ne lui a pas signifié de mandat d'arrêt ; on ne lui en a pas laissé de copie ; il n'a jamais connu les motifs de sa détention ; il n'a été interrogé que trois jours après ; on ne lui a pas donné connaissance des dépositions des témoins ou des dénonciations ; aucune pièce n'a été envoyée au Directeur du jury ; il est enfin sorti sans être jugé, et probablement on l'aurait laissé pourrir dans les prisons sans les événemens qui sont survenus.

Un autre Citoyen noir, cité par l'Accusateur public de se rendre devant le tribunal criminel, pour déposer dans une affaire, a été mis en prison. Son crime était d'avoir soutenu la vérité dans une affaire qui, en premier lieu, avait entraîné la dégradation civique d'un Citoyen ; mais qui, en seconde instance, fut reconnu innocent, malgré toutes les preuves et la voix publique qui l'accusait.

au dépends de ceux qui n'avaient que leur bon droit à opposer à l'intrigue (1), parvenaient jusqu'à moi. Je gémissais de voir s'établir en cette Colonie le même système et sur-tout ce système de dépréciation des républicains qui était établi en France avant la mémorable journée du 18 Fructidor. Je me disposais, avec confiance, à en faire sentir les dangers à l'Agent; dépositaire des peines de mes concitoyens, je devais les porter à son autorité; mais l'ouverture des dernières négociations qui ont amenés l'éloignement total des Anglais, ne tarda pas à me rendre moi-même l'objet de son mécontentement et à m'attirer des reproches continuels de sa part, que je ne cru jamais mériter. Le louche que publiquement il jeta alors sur ma conduite, qui eut toujours en vue la prospérité de Saint-Domingue, la gloire de la France, ouvrit un champ plus vaste à la critique des ennemis du système actuel qu'on voulait désapprécier, et sur-tout de mes ennemis particuliers, qui, jaloux d'un gloire que je ne chercha jamais que dans le bonheur public, prétendaient me la ravir, en donnant des interprétations injurieuses à mes démarches les plus innocentes. Rien ne fut négligé pour rompre les liens de la subordination militaire, en atterrant par des calomnies cette force morale dont un chef supérieur doit être environné. Tout fut employé pour me faire perdre cette confiance qui identifie la destinée de mes concitoyens à la mienne, et mon influence dont je ne me servis jamais que pour faire leur bonheur. C'est alors que je vis mes actions censurées, mes intentions calomniées et mes démarches mal interprétées. Vingt fois l'Agent publie et me reproche de recevoir les Émigrés, de violer la Constitution et d'attenter à la Loi; vingt fois, je lui proteste de ma soumission aux Lois, et lui déclare que les Émigrés français, bien loin d'avoir été accueillis, sont détenus à ses ordres et soumis à sa décision. En vain, dans cette circonstance difficile, me suis-je

(1) Le citoyen Dumaine, nommé contrô'eur à Saint-Domingue, par le Ministre de la Marine lui-même, resta plus de cinq semaines sans entrer en fonctions. Le citoyen Dorvaux ayant observé à l'Agent qu'il se faisait du tort par cet acte d'injustice; il répondit qu'à la vérité il reconnaissait de grands talens au citoyen Dumaine, mais qu'*il ne lui pardonnerait jamais sa nomination par le Ministre.*

renfermé dans les bornes de ses instructions; envain la même amnistie, que celle pour l'Ouest, fut-elle proclamée à *Jérémie* et au *Môle;* en vain les Français que je réconciliai avec leur Patrie, étaient-ils compris dans cette même amnistie qu'il m'avait autorisé de proclamer. Toutes ses lettres me reprochaient de violer la Constitution, de me mettre au-dessus des Lois, de méconnaître son autorité. Il me fait un crime de conserver pour la défense des côtes que nous venions de reconquérir, les Canonniers noirs que l'Anglais avait formé, sans lesquels pourtant ces mêmes côtes se fussent trouvées sans défense; et cependant il autorise le général *Rigaud* d'enrôler, dans l'armée du département du Sud, les Troupes noires au service de l'Anglais. La conservation, la remise intacte et dans un état brillant des places abandonnées par l'Anglais, est une considération d'aucun poids à ses yeux. A son avis, je devais souffrir leur destruction plutôt que de paraître fléchir devant l'ennemi de ma Patrie, si toutefois on peut sans passion regarder sous un tel point de vue les conventions qui ont amené cette évacuation; mais qu'y aurait gagné la France ....? des cendres; Saint-Domingue ....? un retard vers sa prospérité; la culture .... la perte de vingt mille Cultivateurs; la société ....? une foule de Citoyens que les flammes, les poignards forcèrent à la fuite, et qui, sans cesser de chérir leur Patrie, ont traîné, de ville en ville, leur misère jusqu'à ce jour heureux qui fait luire le bonheur pour eux. Ah! lorsqu'on reproche aux noirs de repousser leurs anciens tyrans, n'est-il pas de leur devoir de prouver qu'ils savent pardonner, d'accueillir les mêmes hommes qui les ont persécutés, et lorsqu'ils sont armés pour la défense de la Patrie, qu'ils ont su rendre victorieuse, malgré l'or, l'astuce et la puissance des Anglais, pourraient-ils craindre une poignée de Blancs que la générosité a désarmé, que le malheur a rendu plus sages, et que la puissance de la République affermit dans leur attachement pour elle? Mais supposons qu'il en soit d'assez aveuglés pour tramer contr'elle, les noirs ne sont-ils pas assez forts pour arrêter leurs complots et déjouer leurs projets liberticides? Qu'aurait

perdu

perdu au contraire l'Anglais par une rigueur inflexible? Maître de la mer qu'il couvrait de ses vaisseaux, il eût emporté bien davantage sans pouvoir en être empêché; il eût privé la Colonie d'une infinité de personnes qui ne peuvent que concourir à sa prospérité, et qui eussent porté chez nos ennemis le fruit de leur travail et de leur industrie. Il eût détruit (1) les fortifications qui font la défense de nos côtes, qu'en partie il fit construire, à grands frais; son éloignement du Môle qui assure pour jamais à la France la possession de cette immense Colonie, eût renouvellé les scènes d'horreurs qui rendront à jamais mémorable sa fuite de Toulon; il eût réduit en cendres des Villes qui tiennent aujourd'hui le premier rang parmi les Villes de cette Isle, et dont la destruction eût fait perdre pour long-temps à Saint-Domingue son rang de prééminence sur toutes les Antilles; il y eût anéanti le Commerce qui y fleurit, et eût profité des richesses des Négocians que mes mesures prudentes ont seules porté à rester parmi nous. L'intérêt de mon pays, la prospérité de la France ont été les seuls guides de ma conduite dans cette occurrence difficile; ils m'ont fait une Loi de la modération; une rigueur inflexible eût fait faire à cette Colonie un pas rétrograde vers sa restauration, et c'eût été manquer le but que je devais atteindre, c'eût été trahir mon devoir et la confiance de mon Gouvernement. Quels que pussent être les motifs du blâme continuel que je recevais de l'Agent, sur une conduite dans laquelle je ne trouvai rien à me reprocher, je ne devais pas les approfondir, et persuadé que du moment que j'avais perdu sa confiance, il ne m'était plus possible d'opérer le bien, je vous demandais ma retraite. Heureux! si elle eût pu me parvenir avant l'éloignement du général Agent; il eût éprouvé alors que l'ambition ne me domina jamais, et sur-tout il ne m'eût pas fait l'injure de publier que je voulais terminer mes services à la France par un crime vers lequel j'etais entraîné par les hommes, vendus à

(1) Les instructions du Ministre d'Angleterre portaient de tout détruire avant d'évacuer.

l'Anglais, qui m'entourraient ; quels que puissent être ceux dont j'ai été obligés de me servir pour m'aider dans mes importantes occupations et dont même, avec tous les moyens que donne l'éducation que je n'ai pas reçue, mes fonctions ne me permettaient pas de me passer, je prouverai un jour que nul moins que moi ne mérita le reproche que me font mes ennemis de me laisser gouverner. Pourrait-on me faire un crime de diriger vers l'intérêt public, d'employer à l'avantage de la République, l'activité, les talens et le génie ; et lorsque mes secrétaires, que des liens trop sacrés unissent à la Métropole pour douter, un seul instant, de leur attachement pour elle, sont les seuls dépositaires de mes secrets, les seuls confidens des projets que je ne puis renfermer en moi-même, pourquoi rejeter sur des hommes, qui ne m'influencèrent jamais, le blâme des ridicules intentions qu'on me prête, et qui, n'étant jamais entrées dans mon cœur, prouvent encore plus que je ne me laisse pas gouverner au gré des passions des hommes ? Si elles eussent dirigé mes démarches, je n'eus pas prévu l'événement qui vient d'arriver, et marchant en aveugle dans la carrière politique que je parcours, je ne vous eus pas demandé ma retraite.

Mais ce parti, que la prudence me faisait prendre, le seul qui pût conjurer l'orage dont j'étais menacé, était bien loin de rassurer le Peuple de Saint-Domingue. Le mécontentement des Cultivateurs s'était accru par la contrainte où l'Arrêté du 6 Thermidor les met de s'engager pour trois ans. Cet acte leur sembla un acheminement à l'esclavage ; ils se rappelaient les moyens proposés par *Vaublanc* (1) pour établir le système qu'il voulait introduire dans cette Colonie, et ils étaient surpris que lorsque le Directoire avait fait justice de ce conspirateur, son Agent proposa les mêmes mesures, les prescrivit, et exigea

(1) Je trouve dans le Discours du représentant du peuple *Laveaux*, prononcé le troisième jour complémentaire, le passage ci-après du Discours de *Vaublanc*, page 5, *il faut d'abord faire rentrer les nègres sur les habitations où ils étaient avant la révolution, etc. etc.* Page 7. *Le grand nombre de nègres n'ayant pas de propriétés, ils ne peuvent exister que sur celles des blancs ; il faut donc contraindre les noirs à y vivre.* Et enfin, page 9, *faire rentrer tous les nègres sur leurs anciennes habitations, et les y faire consacrer leurs services pour un certain nombre d'années.*

leur prompte et entière exécution. Consulté, par l'Agent, sur cet Arrêté, lorsque je fus le voir avec le général *Rigaud*, je lui soumis, de concert avec ce Général, les réflexions qu'il nous fit naître. Il adopta nos idées mutuelles sur quelques articles relatifs à la culture et à la police des ateliers, qu'il changea; mais il ne voulut rien toucher à ce qui en formait les bases. Inébranlable dans sa résolution, voyant d'ailleurs dans cet Arrêté un nouveau moyen de poursuivre les vagabonds, de les assujetir au travail, je me contentais de lui faire sentir combien il serait mal interprêté, combien il jeterait de la défaveur sur son administration, s'il ne prenait la précaution de charger des personnes investies de la confiance des Cultivateurs, de le leur présenter sous un point de vue qui ne pût les effaroucher; que c'était une mesure délicate qu'il fallait manier avec adresse et prudence. J'étais à l'Arcahaye lorsqu'il me l'adressa; j'en fis l'explication nécessaire aux Cultivateurs de ce quartier, que je rassemblai à cet effet, et ils s'en retournèrent tous contens; mais cette précaution ayant été négligée dans les autres quartiers où cet Arrêté fut adressé aux Juges de paix, il porta par-tout la consternation et le trouble. Les hommes dépouillés de passion le jugèrent impolitique, injuste et aristocratique. Impolitique, parce que, bien loin d'encourager les Cultivateurs au travail, il ne pouvait que leur inspirer des craintes; qu'il mettait des habitations en rapport dans le cas d'être abandonnées; qu'il exposait les cultures faciles du café et du coton à être préférées à celle si intéressante, mais bien plus pénible du sucre; qu'enfin, au lieu de faire fleurir la culture dans tous les points, il la reléguait sur quelques habitations privilégiées; injuste, parce qu'il favorisait les grands planteurs au détriment des autres propriétaires, par la facilité que leurs grands moyens leur donnaient d'attirer à eux seuls tous les Cultivateurs; aristocratique, parce qu'il concentrait, au milieu de ce petit nombre d'élus, tous les moyens, toutes les facultés, tous les ressorts, enfin, avec lesquels ils seraient parvenus dans la suite à dicter des lois au reste de la Colonie.

Le mécontentement que les Cultivateurs témoignaient hautement me faisant craindre qu'il ne devînt nuisible à la

culture et préjudiciable à la tranquillité publique, je me hâtais d'ordonner aux Commandans militaires d'appaiser les troubles et l'agitation qui étaient résultés des engagemens qu'on voulait les forcer de contracter, et de ne rien négliger pour les déterminer à se soumettre aux mesures prescrites par l'Arrêté du 6 Thermidor.

Ce mécontentement qu'on semblait exciter et vouloir rendre général ne tarda pas à passer des Cultivateurs aux Militaires ; aigris des injustices faites à leurs Chefs les plus fidelles, que la calomnie s'acharnait à poursuivre pour donner leurs places à des affidés d'un Gouvernement qui ne dispensaient plus ses grâces qu'à la faveur, et aux yeux duquel l'intrigue était préférée au mérite, et aux plus longs services ; depuis long-temps, sans solde et le plus souvent sans rations, ils murmuraient pour la première fois des privations qu'ils supportèrent toujours avec constance. Les habillemens que l'Administration avait traités avec l'Anglais pour leur vêtement, leur sont refusés. Des ordres sont donnés pour qu'il n'y soit touchés qu'après l'entière organisation de la Gendarmerie, et par l'instruction en forme d'Arrêté du 22 Vendémiaire, la réforme de l'Armée devait suivre cette organisation. J'avais prouvé par le licenciement de plus de trois mille hommes que j'opérai après l'évacuation des points de l'Ouest, occupés par l'Anglais, combien je sentais qu'il était nécessaire d'en réformer une partie. Je fus blâmé dans cette opération, et reçus ordre de ne plus réformer aucune Troupe. Cependant, à l'époque de l'éloignement total des Anglais, on déclare que toutes les Troupes noires doivent être réformées pour être rendues à la culture, et que les Troupes européennes seront seules employées à la défense des côtes. Alors la méfiance entre dans le cœur des soldats, et tandis qu'auparavant une partie d'entr'eux avait repris la houe sans murmures, ils montrent leur éloignement pour l'exécution d'une mesure que je leur démontrais indispensable, et qu'ils ne regardent plus que comme attentatoire à la liberté.

Les choses étaient en cet état, lorsqu'après avoir pris possession du Môle, la plus importante et la dernière des places évacuées par l'Anglais, je me disposai à me

rendre aux désirs du général Agent qui m'appelait auprès de lui. Quelles que pussent être les méfiances dont je devais être environné, quelques fidelles que fussent les avis que je recevais de toutes parts des plus sincères amis de la prospérité de Saint-Domingue, quelques craintes que m'inspirassent les attentats qu'on méditait contre ma personne, je ne balançai pas de partir pour le Cap ; je cherchai même à donner une preuve de ma confiance à la première Autorité, en ne me faisant accompagner que par un aide de camp et un officier de cavalerie ; mais arrivé sur l'habitation *Dhéricourt*, des bruits effrayans viennent m'y alarmer. J'y apprends qu'au *Fort-Liberté*, le 5e Régiment colonial qui concourut tant au rétablissement de l'ordre, à la pacification de la Grande-Rivière, la Vendée de Saint-Domingue, à l'éloignement des Anglais, est devenu la victime des Troupes européennes qui livrèrent autrefois aux Puissances étrangères les points de la Colonie qui avaient été confiés à leur défense ; que des hommes qui n'avaient pas les mêmes droits à la reconnaissance nationale, avaient levé, au nom des Lois, l'étendard de la discorde, faisaient ruisseler le sang, et préparaient la chute des Chefs qui ne se distinguèrent que par leur attachement à la Métropole, leurs efforts pour assurer le triomphe de la Liberté, la gloire de la République.

Convaincu alors des mauvaises intentions du Gouvernement, au nom duquel toutes ces horreurs se commettaient, ne voyant plus de sureté pour quiconque avait acquis des droits bien mérités à la reconnaissance nationale, craignant avec juste raison pour moi-même, je retournais sur mes pas, et me disposais à aller attendre aux Gonaïves des nouvelles officielles d'un événement dont je redoutais les suites. Je reçus en route une lettre du général Agent, qui me le confirmait, et par laquelle il m'ordonnait de me rendre au *Fort-Liberté*, pour aider le citoyen *Manigat*, qu'il avait revêtu de tous les pouvoirs civils et militaires, dans le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité publique. Je pressai alors mon arrivée aux Gonaïves pour y prendre l'escorte dont j'avais besoin. Les attentats exercés par des Français contre des Frères me forçaient à cette mesure de prudence. Je partis des

Gonaïves avec le 4e Régiment ; mais qu'elle fut ma douleur, lorsque arrivé sur l'habitation *Dhéricourt*, j'y appris que le soulèvement des Cultivateurs était devenu général, que toute la Plaine était en armes et menaçait la ville du Cap d'une irruption prochaine ! Ceux qui étaient rassemblés dans cette intention sur l'habitation *Dhéricourt* m'entourent, sitôt mon arrivée, me reprochent de les avoir trompés, en leur répondant des bonnes intentions du général *Hedouville*, m'attribuent l'égorgement de leurs Frères du *Fort-Liberté*, l'arrestation d'une partie d'entr'eux et la destitution du général *Moyse*. C'est alors que l'on m'instruit de tous les détails de ce malheureux événement. Bientôt j'apprends que le mal se propage dans toutes les Communes, que le Peuple demande à ses Magistrats l'éloignement du général *Hedouville*, le rapport de l'Arrêté qui le contraint de s'engager, le rétablissement du général *Moyse* dans tous ses droits, la liberté des officiers du 5e Régiment, faits prisonniers dans l'affaire du *Fort-Liberté*, et vengeance des assassinats qu'on y avait commis ; ce vœu du peuple, consigné dans les Arrêtés qui sont à la suite de ce rapport, me parvient de tout côté.

Quelque douleur que je ressentisse des excès où l'on venait de se porter contre un Corps respectable par ses services, contre des officiers que je connus toujours pour attachés à leurs devoirs, contre un Chef qui ne se démentit jamais dans son attachement à la France et aux principes de la Liberté, contre mon neveu enfin ; je ne vis dans une circonstance aussi alarmante que les dangers éminens où la chose publique était exposée. J'envoie de toute part des émissaires fidelles pour calmer les esprits agités, leur annoncer mon arrivée et leur prescrire de ne rien entreprendre sans mes ordres. J'accours moi-même pour m'opposer aux entreprises des plus forcenés qui s'étaient déjà emparés des postes du *Haut-du-Cap* et du fort *Belair*, qui commande la ville du Cap. J'ai peine à percer la foule ; un Peuple immense, que le désir aveugle de la vengeance avait armé, couvrait les chemins qui conduisent au *Cap*, et menaçait cette Ville des plus grands malheurs. Effrayé de l'abyme au bord duquel elle se trouve placée, je cours

l'en retirer. J'apprends dans ma marche que le général Agent s'est embarqué ; j'en suis surpris, et hâte mon arrivée au *Cap*, où je parvins, non sans beaucoup de peine, après avoir arrêté, soit par les prières, soit par les menaces, le torrent dont elle craignait de se voir inondée. J'y fais mon entrée avec le 4e Régiment : alors la sécurité y renaît, la joie y succède à la consternation. Je dirige mes pas vers l'Administration municipale, pour me concerter avec les Magistrats du Peuple. L'étonnement que m'avait causé le départ du général Hedouville se change en douleur, lorsqu'ils m'apprennent que cet Agent, effrayé sans doute des dangers où il avait exposé la chose publique, désespérant de pouvoir l'en préserver, avait pris le parti de s'éloigner, et que pour colorer sa fuguè pusillanime, il avait proclamé que je voulais l'indépendance. Quelque dénuée de vraisemblance que fût cette imputation, quelque grossière qu'elle dût paraître à des hommes qui avaient été témoins de mes actions, qui furent en quelque sorte les coopérateurs du bien que j'ai fais dans un pays qui fut si long-temps agité par les factions qui le déchirèrent ; elle ne laissa pas que de s'accréditer par tous les ressorts qu'inventa la politique astucieuse du général *Hedouville ;* il fait battre la générale à la pointe du jour qui le vit s'éloigner ; il assemble ensuite les Autorités, les Habitans de la Ville. Là, il leur annonce le complot ourdi par mes mains de séparer la Colonie de la France, l'approche des Troupes salariées par l'Angleterre ; il désigne les Emigrés qui les commandent, à la tête desquels il place *Béthune Charrot*, qui ne mit jamais les pieds dans la Colonie, et dont je n'entendis jamais parler ; et lorsque ce complot, à supposer qu'il eût été réel, lui faisait une loi de s'opposer à son exécution, il annonce son départ, fait à l'Auditoire un tableau riant de la perspective agréable que l'indépendance présente à la Colonie, et n'en fait redouter que les suites éloignées. Mais ce qui prouve qu'il ne croyait pas lui-même à l'indépendance, c'est qu'il invite les Fonctionnaires publics de rester à leurs postes ; le pouvait-il sans crime, s'il en était convaincu ? Cependant il fait travailler par-dessous main les Troupes et les Autorités qu'il veut emmener avec lui ;

aux yeux de ceux-là, sur-tout, le mal est aggravé, les dangers démontrés éminens ; il leur est assuré que le pavillon blanc, avec tête de nègre, flotte sur le fort *Belair ;* la terreur s'étant accrue, plus de dix-huit cens personnes accompagnent l'Agent dans sa fuite ; mais voulant amener le mal pour pouvoir la présenter sous les couleurs qui flattaient sa passion, il ne néglige rien de tout ce qui pouvait faire renouveler les scènes sanglantes du 20 Juin, qui causèrent les désastres à jamais mémorables de la ville du Cap. Son embarquement donne naissance à une Proclamation qui accroît le trouble et la consternation ; il ordonne au sous-directeur de l'artillerie, le citoyen *Gassonville*, de faire enclouer les canons du fort *Picolet* et de l'*Arsenal ;* l'ordre s'exécute, et ce moment sembla devenir le signal de tous les crimes. On criait déjà aux armes ; les troupes rangées en bataille, sur la place d'Armes, s'agitent à ce cri ; leurs chefs parviennent à les appaiser. Si un coup de fusil fût parti dans cet instant, c'en était fait de la ville du *Cap*, et le général *Hedouville* en portant en France la nouvelle de sa seconde destruction, y excusait ses mesures impolitiques, ses entreprises imprudentes ; tandis que les hommes de cette Colonie, dont tous les pas de leur carrière politique ont été marqués par leur attachement à la France, par leur dévouement à la chose publique, y devenaient l'objet de l'exécration nationale.

Tel fut le rapport que me fit l'Administration municipale du *Cap* sur le départ du général *Hedouville*, et les dangers où il avait exposé cette Ville. Je pris avec elle, dans ce moment de crise, toutes les mesures qui pouvaient rétablir la tranquillité publique, et j'eus le bonheur d'y parvenir, comme le constate la circulaire de cette Autorité à toutes les Administrations municipales.

Mais combien me furent pénibles les réflexions que me fit naître la conduite du général Agent ; elle était coupable à l'égard de la France, puisqu'elle a mis sa première Colonie sur le penchant de sa ruine ; elle était perfide à l'égard du peuple de Saint-Domingue, puisqu'en le portant, par des actes arbitraires et liberticides, à la révolte

contre

contre son autorité, il espérait lui forger les fers d'un nouvel esclavage. Je puis ici, sans crainte d'en être démenti par ceux qui ont gouverné la Colonie avec sagesse, assurer le Directoire qu'aucun peuple ne fut plus facile à diriger vers le bien, vers l'intérêt public, vers la prospérité nationale; et les aveux mêmes du général *Hedouville*, lors de son arrivée, le prouvent encore mieux que l'état florissant dans lequel il trouva Saint-Domingue. La conduite de cet Agent était encore odieuse à l'égard des meilleurs officiers et des troupes les plus fidelles de l'armée que je commande, puisqu'il a employé l'astuce, le mensonge et la calomnie pour les perdre, comme le prouve l'analyse que je vous remets, des actes qui ont amené l'événement malheureux arrivé au *Fort-Liberté*, les 23, 24 et 25 Vendémiaire; elle était cruelle à mon égard, puisqu'elle tendait à me faire perdre en un jour le fruit de mes longs services. L'homme public dont chaque jour de sa vie politique a été marqué par quelque bienfait, par des services plus ou moins grands envers sa Patrie, qui a toujours été fidelle à ses devoirs, dont l'honneur et le bonheur de ses Concitoyens dirigèrent toujours les démarches, qui n'établit jamais sa fortune sur les débris des fortunes publiques, qui mérita l'estime de son Gouvernement; celui-là doit rester tranquille au sein des orages que l'envie peut lui susciter. Fort de ma conscience, je ne vous rappelerai pas, citoyens Directeurs, pour vous prémunir contre mes ennemis, tout ce que j'ai fait pour le triomphe de la Liberté, la prospérité de Saint-Domingue, la gloire de la République française. Je ne protesterai pas auprès de vous de mon attachement à la Métropole, à mes devoirs, de mon respect à la Constitution, aux Lois de la République et de ma soumission au Gouvernement. Je vous en fis le serment, j'y fus fidelle, et ma conduite à venir, plus que tous les sermens, vous prouvera que j'y serai toujours fidelle; il n'appartient qu'à l'homme sur la tête duquel le soupçon peut planer, avec quelque fondement d'être prodigue de promesses; invariable dans mes principes, le Gouvernement ne doit pas craindre de me voir changer. Mais lorsqu'il se repose sur

la droiture de mes intentions, sur la docilité du peuple de Saint-Domingue, pourquoi ne cherche-t-il pas à faire tourner au plus grand avantage de la République ces heureuses dispositions? Pourquoi lorsqu'il se déclare lui-même le défenseur de la Liberté, des droits des Citoyens, lorsqu'il se dévoue pour le triomphe de la République, envoie-t-il à Saint-Domingue des Agens qui cherchent à y porter atteinte, des gens à parti qui n'écoutent que leurs passions, qui, peu intéressés sans doute à la gloire des Colonies (1), leur font faire des pas rétrogrades, bien loin de les avancer vers leur prospérité? Ces choix peu refléchis seraient bien propres à jeter de la défaveur sur le Gouvernement, si l'on le connaissait moins rempli de loyauté, si l'on était moins convaincu de l'invariabilité de ses principes, de son attachement à la cause de la Liberté, et si l'on n'avait été témoin des efforts qu'il a fait pour assurer le triomphe de la France république.

Parfaitement convaincu de votre équité, citoyens Directeurs, il n'est jamais entré dans mon cœur de rejeter sur vous le blâme des intentions liberticides de vos Agens. Cependant, trop éloignés de vous pour partager les douceurs résultantes de votre sage administration, nous devenons les victimes des passions des hommes, voués au parti qu'ils servent, et que vous n'aviez envoyé à Saint-Domingue que pour y faire chérir la République, en y maintenant la Liberté. Le Peuple ne rencontre que des violateurs de ses droits dans ceux qui étaient chargés de les faire respecter; l'Armée, les officiers les plus fidelles, que des ennemis jaloux des droits qu'ils ont acquis à la reconnaissance nationale, lorsqu'ils espéraient ne trouver en eux que les justes appréciateurs de leurs services; moi-même, dont le seul crime a peut-être été d'avoir ravi au général Hedouville la gloire d'avoir chassé les Anglais, je n'ai trouvé dansce lui que vous aviez chargé de me donner des marques de votre satisfaction, qu'un

---

(1) La nomination du général Desfourneaux à l'Agence de la République à la Guadeloupe, n'a pu qu'étonner le Peuple de Saint-Domingue, qui n'ignore pas que ce Général a été la principale cause des malheureux événemens survenus dans le Sud, lors de la dernière mission de Sonthonax.

homme passionné et injuste, qui ne s'est servi de son autorité que pour me perdre, me couvrir d'opprobre et me ravir votre estime, celle de mes Concitoyens. Telle est la récompense qu'on réservait aux plus sincères amis de la France en cette Colonie, à ses défenseurs les plus dévoués, à son plus ferme appui; telle est celle que le général *Hedouville* destine à mes services et à mon attachement inviolable à la Métropole; mais, plus juste que lui, vous ne permettrez pas que l'intrigue, la passion, le désir de la vengeance triomphent de l'innocence en l'emportant sur la vérité.

Citoyens Directeurs, j'ai dû hâter ma justification à vos yeux, du crime d'indépendance dont on va m'accuser; c'est l'objet de cette lettre écrite trop à la hâte pour renfermer tous les détails qu'une imputation aussi grossière aurait dû exiger; mais ma réponse à tout ce qui pourra vous être dit, à cet égard, se trouve dans la fausseté de cette assertion. Je n'opposerai non plus à toutes les autres accusations qu'on pourra articuler contre moi, que ma conduite passée, présente et à venir, que les résultats heureux que pourra présenter la situation politique de Saint-Domingue, qui, malgré les dangers qu'elle vient d'encourir, ne laissera pas que de continuer sa marche vers la prospérité future qui l'attend, sous l'empire des Lois, de la Liberté et la domination de la République française.

Appuyé de la justice de ma cause, encore plus de votre équité, je ne charge pas de mes dépêches, je n'envoie pas auprès de vous, citoyens Directeurs, un homme éloquent. Le citoyen Caze n'est connu ici que par son attachement aux vrais principes; juste appréciateur d'un mérite que je ne dérobai pas, il abandonne ses intérêts pour me donner, en se chargeant de mes dépêches, une preuve de son attachement à la Liberté d'un Peuple qui la mérita. Si la défense de ma cause, celle de la liberté de mes Frères avaient besoin de l'astuce, de l'intrigue, et d'une éloquence mâle pous triompher de leurs ennemis, je l'abandonnerai et gémirai sur la France; mais comme je suis persuadé qu'il suffit de présenter la vérité pour être saisie par un Gouvernement républicain, je me contente de vous faire

l'exposition de ma conduite, de celle du général *Hedouville*, et me repose sur votre justice pour le prononcé qui doit en résulter.

Aussitôt que j'ai eu rétabli la tranquillité publique, j'ai député auprès du commissaire Roume, votre délégué dans la partie ci-devant Espagnole de cette Isle, pour le conjurer, au nom du salut public, de venir prendre les rênes du Gouvernement, abandonnées par le général *Hedouville*. Persuadé que sa détermination sera conforme aux vœux de tous les bons Français, j'attends avec impatience son arrivée pour l'aider de tout mon pouvoir dans les importantes fonctions de sa nouvelle place.

Cap, le 22 Brumaire, l'an septième de la République française, une et indivisible.

Salut et profond respect.

Signé TOUSSAINT LOUVERTURE.

E798
T734r
1-SIZE